



Avez-vous des difficultés à vous inscrire au Régime canadien de soins dentaires récemment mis en place ?

Les retraités canadiens ont été reconnaissants de l'élargissement du Régime canadien de soins dentaires aux personnes âgées, mais trop d'entre eux ont été déçus lorsqu'ils ont tenté de s'inscrire. Les règles d'accès entraînent une confusion regrettable et des conséquences pour les personnes aux revenus les plus faibles.

- Alors que la plupart des éducateurs à la retraite ont accès à des régimes de soins dentaires, certains enseignants à la retraite disposant de petites pensions ont refusé la couverture parce que leur faible revenu de retraite rendait l'inscription aux régimes de soins dentaires inabordable.

- Certains enseignants retraités ont été traités différemment, même si leur situation financière est similaire.

- Les personnes qui se sont retirées d'un régime de soins dentaires avant le 11 décembre 2023 peuvent être admissibles, tandis que les personnes tout aussi nécessiteuses qui n'étaient pas au courant de cette date imposée arbitrairement et rétroactivement ne sont pas admissibles.

D'autres difficultés apparaissent :

- Certains dentistes refusent de participer au programme.

- Les gouvernements de l'Alberta et du Québec ont déjà annoncé qu'ils se retireraient du programme.

- Il est risqué d'annuler son assurance actuelle dans l'espoir d'être admissible au régime gouvernemental ; si vous constatez que vous n'êtes pas admissible ou que vous n'êtes pas satisfait de la couverture du régime gouvernemental, il se peut que votre régime actuel ne vous permette pas d'y adhérer de nouveau.

Le président Bill Berryman, au nom des membres de l'ACER-CART, demande que ces règles d'accès soient revues.

ACER-CART recommande qu'un critère plus approprié, plus transparent et plus défendable pour l'inscription, soit l'acceptation dans le régime de soins dentaires sur la base du revenu et de la richesse uniquement. Les critères actuels ne sont pas équitables.

La lettre a été transmise au premier ministre, au vice-premier ministre, au ministre de la Santé, au ministre du Travail et des personnes âgées, ainsi qu'aux dirigeants des trois autres partis politiques.

Faites part de vos préoccupations en organisant une réunion, en envoyant une lettre ou en téléphonant à votre député.

-Préparé par le comité Exécutif de l'ACER-CART